

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Pierre Dessemontet et consorts – Après les Assises Vaudoises du Climat – pour que le Canton fournisse une "boîte à outils" aux acteurs institutionnels de l'adaptation au réchauffement climatique

1. PRÉAMBULE

La commission ad hoc s'est réunie le vendredi 17 mai 2019 de 10h00 à 10h45, Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Joséphine Byrne Garelli (remplaçant Maurice Neyroud) et Nathalie Jaccard (remplaçant Anne-Laure Botteron) ; et MM. Jean-François Cachin (remplaçant Stéphane Masson), Pierre Dessemontet, Thierry Dubois et Cédric Echenard. La soussignée a été confirmée dans son rôle de présidente et de rapportrice. Participaient à la séance : Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) ; M. Tristan Mariéthoz, Chef de projet, Direction générale de l'environnement (DGE), Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), Division air, climat et risques technologiques (ARC), section Climat ; M. Clive Muller, Chef de la Division ARC, DGE, DIREV. Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séances.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant, qui est également municipal à Yverdon-les-Bains, responsable du Service des énergies, relève que les ateliers organisés lors des Assises vaudoises du climat en novembre 2018 sont restés à un niveau très général et informatif. Ainsi, ils n'ont pas permis, à ce stade, aux acteurs institutionnels de se doter des outils leur permettant d'affronter les conséquences concrètes du changement climatique. Or, les autorités ont besoin de solutions concrètes, à leur échelle, pour pallier les effets du changement climatique qui surviendront ces prochaines décennies.

Peu après les Assises, le programme de recherche sur le climat *National Centre for Climate Services* (NCCS) a publié le rapport *Scénarios climatiques pour la Suisse*, qui indique où et comment la Suisse sera touchée à l'horizon 2060. Les prévisions : hausse des températures moyennes annuelles (3-4°), hausse des pics des températures estivales (5-6°), dégel du permafrost, hausse de 300 à 400 m de l'isotherme du 0°, baisse de 20% du niveau des pluies estivales, hausse du niveau des pluies hivernales. Ces modifications des températures et des précipitations se traduiront notamment par des éboulements, des laves torrentielles, un impact sur les activités économiques en montagne, des difficultés en approvisionnement en eau potable, une augmentation du risque d'incendie, des inondations plus fréquentes et des débordements de rivières.

Pour répondre au besoin d'une « boîte à outils », le postulat demande à l'État de dresser le catalogue des conséquences concrètes du réchauffement climatique selon les régions du canton, de proposer des mesures pour pallier les effets du changement climatique et, enfin, de distinguer les rôles et responsabilités cantonales et communales.

Depuis le dépôt du postulat, le Canton a annoncé le Plan climat vaudois. Si ce dernier va dans la direction demandée par le postulat et si la réponse au postulat s'inscrit dans ce plan, le postulant peut alors se déclarer d'ores et déjà satisfait.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Mme la Conseillère d'État partage la volonté d'agir et de trouver des solutions pragmatiques. Elle relève qu'en Suisse, l'augmentation de la température, dont les conséquences concrètes sont identifiées, touchera en particulier les régions de montagne. Elle souligne la nécessité de travailler sur les échelles fédérales, intercantionales, cantonales, régionales, communales, locales pour trouver les mesures applicables. Travailler avec une approche globale et explorer plusieurs pistes concrètes est indispensable.

Les communes sont au cœur des réflexions fédérales et cantonales pour l'élaboration des mesures. Sur le plan cantonal, plusieurs actions sont en cours d'élaboration : un projet pilote de réseau d'échanges, le Plan climat vaudois et la publication de plusieurs instruments à destination des communes.

Une délégation des jeunes qui se mobilisent pour le climat s'est jointe aux réflexions, avec ses propres revendications.

Les représentants de l'État esquissent ensuite les documents disponibles à ce stade :

- [Scénarios climatiques pour la Suisse](#)¹ : ce document expose les scénarios avec les mesures de réduction de CO₂, et sans ces mesures. Cette étude démontre que nous serons incapables de faire face au changement climatique si nous ne réduisons pas nos émissions de gaz à effet de serre.
- [Atlas web CH2018](#) : cette publication donne accès aux données et détaille les situations locales et régionales.
- [Adaptation aux changements climatiques – État des lieux dans le Canton de Vaud](#)² : publication de la Division ARC de la DGE, éditée en mars 2016. Ce rapport décrit les impacts du changement climatique dans les neuf domaines concernés par la problématique (gestion des eaux, dangers naturels, forêt, développement territorial, énergie, biodiversité, agriculture, santé et tourisme). Toutefois, il ne propose pas d'outils destinés aux communes.

Concernant la Confédération, celle-ci a entrepris plusieurs démarches :

- la « boîte à outils climat » à l'attention des communes, villes et régions est en cours de développement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'idée est de constituer un formulaire en ligne pour identifier les risques et opportunités auxquels la commune devrait se confronter et pour développer des mesures d'adaptation ;
- en complément, l'OFEV élabore un catalogue des bonnes pratiques et des projets pilotes, avec notamment la participation du Canton de Vaud.

Il est précisé que, dans sa stratégie d'adaptation, le Conseil fédéral a explicité la nécessité d'une collaboration étroite entre Confédération, cantons et communes. Néanmoins, la Loi sur le CO₂ n'introduit aucune obligation pour les cantons, qui doivent rendre des comptes sur ce qu'ils mettent en œuvre, ni pour les communes. Dans ce cadre large et ouvert, le canton entreprend de mettre en place le Plan climat vaudois, avec un volet portant sur l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, Vaud est partie prenante d'un projet mené avec les cantons de Genève et Fribourg. Celui-ci vise à une coordination entre autorités cantonales et communales par des séances d'échanges portant sur les enjeux, les moyens à engager, les expériences, et peut-être sur les responsabilités.

Le canton de Genève, qui dispose d'un plan climat, a déjà tenu deux séances : la première traitait des îlots de chaleur et a réuni différents acteurs, dont les communes. La seconde traitait de la gestion de l'eau. Le canton de Vaud prévoit l'organisation d'une séance de ce type en 2020, l'année 2019 étant consacrée au Plan climat cantonal.

¹ NCCS (éd.) 2018 : *CH2018-Scénarios climatiques pour la Suisse*. National Centre for Climate Services NCCS, Zurich, 24 pages.

² *Adaptation aux changements climatiques – État des lieux dans le Canton de Vaud*, en mars 2016, Département du territoire et de l'environnement (DTE), Direction générale de l'environnement (DGE), Division Air, climat et risques technologiques (ARC), 2016.

Le Plan climat cantonal se traduira par un cahier de mesures et d'actions concrètes. Les rôles et responsabilités de chacun seront définis. D'ici fin 2019 ou début 2020, le plan climat devrait être terminé et à disposition.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Le travail en cours sur le plan cantonal et fédéral semble correspondre à ce que demande le postulant. La réponse au postulat pourrait ainsi être incluse dans le Plan climat vaudois.

Le postulant a déjà annoncé ne pas demander une réponse propre au postulat ; il adhère donc à cette proposition.

La question est posée de savoir quelles relations sont établies avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), en particulier quant au plan découlant du Règlement sur l'organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe RORCA.

Un représentant de l'État répond que l'élaboration du Plan climat vaudois intègre tous les services de l'État, donc le SSCM, et tous les plans qui doivent être renforcés. Le plan RORCA devra peut-être être adapté vu la récurrence et l'intensité des événements qui nous attendent. Sont également impliqués le plan directeur cantonal, la conception cantonale de l'énergie, la carte des dangers naturels.

Il est relevé par ailleurs que le SSCM représente un acteur majeur de la prévention et de la gestion de crise. L'élaboration du plan climat est un travail de convergence entre de nombreux acteurs des politiques publiques, l'adaptation au changement climatique étant un enjeu de société pour les générations prochaines.

Enfin, il est relevé qu'il faut prévoir des sommes au budget allouées à l'environnement, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la mise en place des mesures.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Chigny, le 21 août 2019

*La rapportrice :
(Signé) Claire Richard*